

Evaluation économique du préjudice écologique

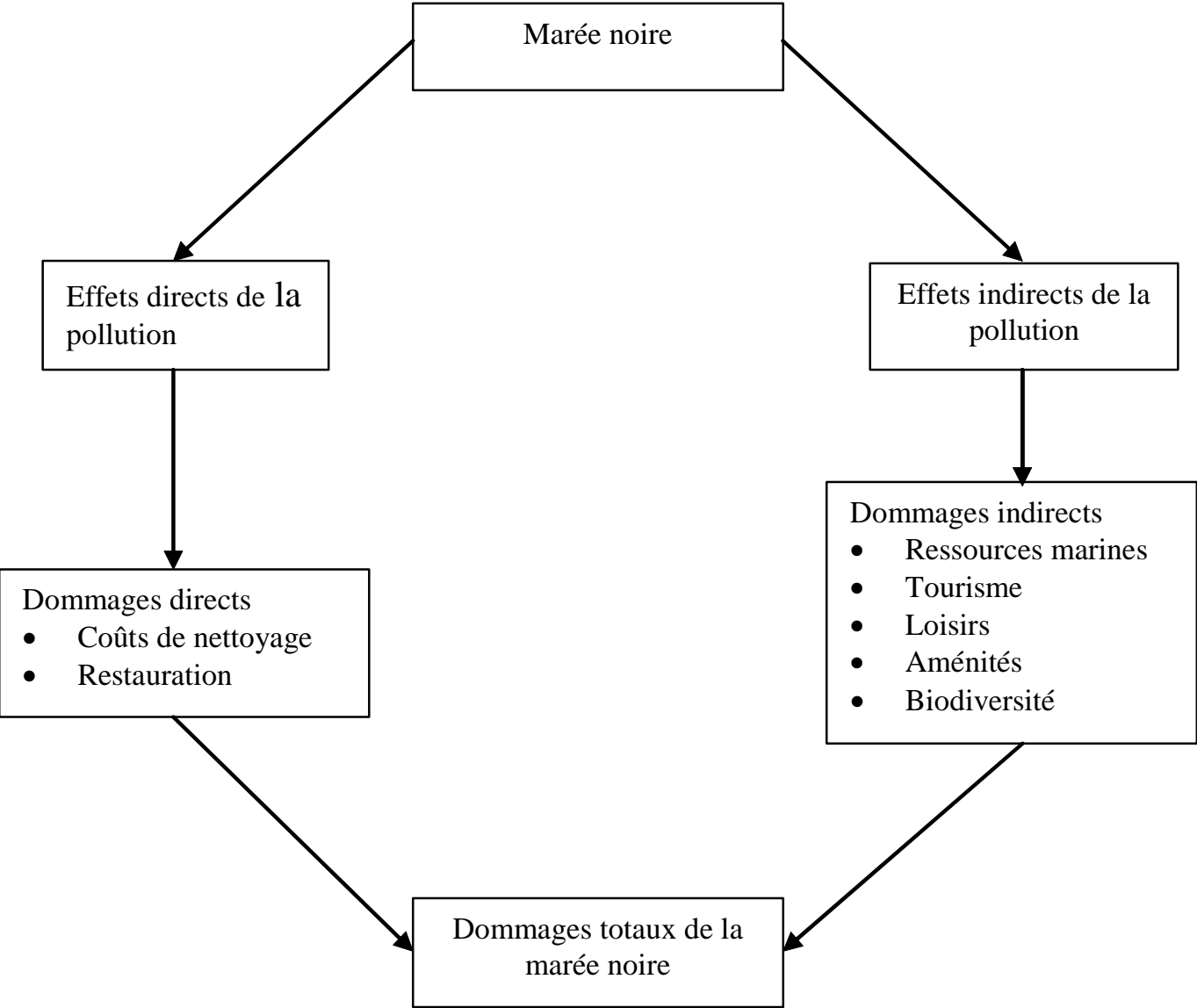
Francois.Bonnieux@rennes.inra.fr



Concepts & définitions

- Préjudice écologique
- Qui est la victime?
- Bien-être
- Surplus du producteur
- Surplus du consommateur
- Dommages = Coût social = Pertes de surplus

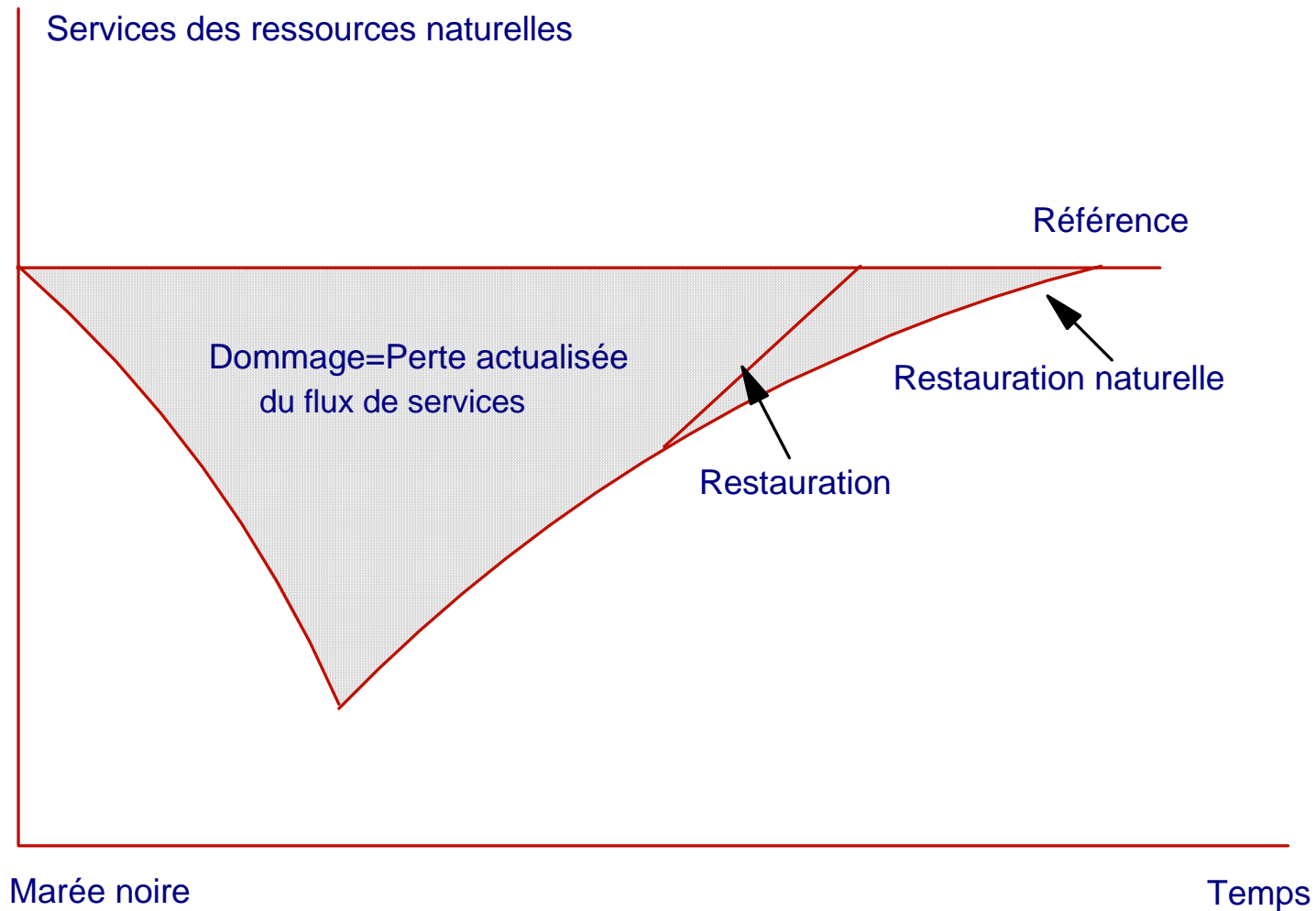
Typologie des dommages d'une marée noire



Deux catégories de dommages

- Dommages affectant la population dans sa vie de tous les jours & dans ses loisirs
 - Pertes d'agrément (pertes d'aménités)
- Dommages indépendants de tout usage dus aux atteintes à l'intégrité du patrimoine naturel
 - Valeur d'option, valeur de legs, valeur d'existence

Dynamique des dommages d'une marée noire



Etapes de l'expertise

- Perturbation de l'écosystème littoral se traduit par des pertes marchandes et non-marchandes
- Diminution du bien-être de la population résidente
- Variation de surplus
- Description fine
 - Usagers
 - Non-usagers
 - Période
- Quantification
- Expression monétaire

Usagers: exemple de la pêche à pied

- Données spécifiques & transfert
- Enquête en face-à-face
- Enquête téléphonique
- Quatre types de comportement post marée noire
 - Abandon sans activité de remplacement
 - Abandon avec activité de remplacement
 - Poursuite sans changement de site
 - Poursuite avec changement de site
- Surplus & variation de surplus unitaire

Quelques résultats sur la pêche à pied (1)

- Etat de référence
 - Population = $1519 \cdot 10^3$
 - Fréquentation = $2864,3 \cdot 10^3$
- Diminution post marée noire (6 mois)
 - Abandon sans remplacement = $486,6 \cdot 10^3$
 - Abandon avec remplacement = $1459,9 \cdot 10^3$
 - Poursuite même site = $850,7 \cdot 10^3$
 - Poursuite autre site = $67,1 \cdot 10^3$

Quelques résultats sur la pêche à pied (2)

- Valeurs unitaires (transfert)
 - Coût de déplacement
 - Evaluation contingente
- Variation de surplus (€ 2005)
 - Abandon sans remplacement = 60 €
 - Abandon avec remplacement = 44 €
 - Poursuite même site = ?
 - Poursuite autre site = 6 €
- Dommages des pêcheurs à pied (6 mois)
 - 93834,2 10^3 € (2005)

Non-usagers (1)

- CAP pour la mise en œuvre d'un plan de prévention
- Exxon Valdez
- Ecosystèmes littoraux en France
 - Rade de Brest
 - Etang de Thau
 - Estuaire de l'Orne
- Ecosystèmes continentaux en France
 - Rives de la Garonne
 - Lignon du Velay
 - Loir
 - Lac de la forêt d'Orient

Non-usagers (2)

- Quelques points importants
 - Que mesure t'on précisément?
 - Qui est concerné?
 - Quelle est la taille du bien?
 - Le bien est-il unique?
 - CAP moyen ou médian?
- Dommages des résidents (12 mois)
 - CAP = 28,9 € (2005) / ménage
 - Référence = 2540 10³ ménages
 - Dommages totaux = 73406 10³ € (2005)

Scénario du retour à la normale

- Batterie d'indicateurs
 - Fréquentation touristique
 - Crises alimentaires
 - Consommation de produits de la mer
- Rôle de l'information
 - Déclenchement rapide des crises
 - Relative inefficacité des démentis
 - Crédibilité & perte de confiance

Synthèse & discussion (1)

- Préjudice écologique = 371,5 10⁶ € (2005)
 - Année 2000 = 255,5 10⁶ € (2005)
 - Année 2001 = 116,0 10⁶ € (2005)
 - Pertes d'usage = 234,6 10⁶ € (2005)
 - Pertes de non-usage = 136,9 10⁶ € (2005)
- Estimation prudente
 - Couverture partielle des usages
 - Sous-estimation de la population de référence
 - Sous-estimation du CAP pour la protection du littoral

Synthèse & discussion (2)

- Etat de référence
 - Ex post
 - Ex ante
 - Suivi de la crise
- Observatoire du littoral
 - Organiser l'information disponible
 - Compléter l'information